MUNICIPALITE

PREAVIS N° 25/2019
AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, 1ère série

Séance de la commission des finances

Date	Mercredi 2 octobre 2019 - 18h15
Lieu	Hôtel-de-Ville - Salle 6

Vevey, le 23 septembre 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, du règlement du 10 octobre 2014 du Conseil communal et du règlement du 20 janvier 1988 de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une première série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires, qui ont fait l'objet de la communication municipale n° C 2/2002, du 17 janvier 2002.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires, appliqués dès l'exercice 2003, sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis doivent être déposés en avril, juin, septembre/octobre et décembre/janvier. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :

  - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil,**
  - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil, n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation financière horizontale, fonds intercommunaux, etc.),**
  - **Les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.**

- Présentation à la commission des finances et au Conseil communal, si des faits marquants le justifient, sous forme d'une communication, de quatre situations budgétaires successives (dépassements, économies, faits marquants de l'exploitation du budget), à :

  - **fin juin**
  - **fin septembre**
  - **fin décembre**
  - **pré-bouclement (mars-avril).**

3. Crédits supplémentaires demandés en 1ère série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2019, 1ère série :

Crédits supplémentaires déjà engagés par la Municipalité

130 Administration générale – Subventions et manifestations diverses

130.3517 Participation aux déficits des entreprises de transports publics

Budget CHF 4'983'800.— Crédit supplémentaire CHF 31'600.—

La demande d'acomptes des VMCV nous est parvenue après l'élaboration du budget communal. Le montant du crédit supplémentaire représente la différence entre le chiffre porté au budget de la Ville et les acomptes facturés par les VMCV.

251 Administration gérances

251.3185.04 Mandats d'études

Budget CHF 0.— Crédit supplémentaire CHF 75'400.—

Après le rapport de i Consulting datant du 14 juin 2016, la Direction des Affaires Sociales, Logement, Intégration – Gérances (DASLIGe) a accepté l'offre de i Consulting concernant un mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un « Objectif logement » spécifique à la commune de Vevey.

I Consulting propose à la commune de déterminer les groupes-cibles qu'elle souhaite attirer afin d'adapter les développements urbanistiques et de définir leurs besoins.

Pour cela, elle propose une étude en trois étapes : établir le portrait du territoire, énoncer la vision et les scénarios de développement, et finalement, mettre en œuvre la politique de l'habitat.

Une subvention de l'Etat pour moitié du crédit sera accordée, soit CHF 37'700. —.

2961 Vignobles

2961.3180.19 Vignerons – primes 2019

Budget CHF 0.— Crédit supplémentaire CHF 11'700.—

Trois vignerons-tâcherons de Vevey ont été primés lors du couronnement du 18 juillet 2019, dans le cadre de la Fête des Vignerons, pour l'entretien des vignobles de Vevey.

Il est de coutume que le propriétaire des vignes accorde aux vignerons-tâcherons une prime égale à celle offerte par la Confrérie des Vignerons.

420 Entretien et amélioration des chaussées, trottoirs et places

420.3115 Achat de véhicules et accessoires

Budget CHF 41'000.— Crédit supplémentaire CHF 9'900.—

Il s'agit ici d'un renouvellement pour une auto-laveuse. La machine étant tombée en panne, la Direction des Espaces Publics (DEP) en avait louée une autre le temps que lui soit présenté un devis pour la remise en état de la machine.

Au vu des montants transmis, il a été décidé de remplacer l'auto-laveuse en panne par une nouvelle.

420 Entretien et amélioration des chaussées, trottoirs et places

420.3142.01 Eclairage public, travaux

Budget CHF 50'000.— Crédit supplémentaire CHF 41'900.—

La Direction des Espaces Publics (DEP) a profité des fouilles ouvertes à l'avenue de Pra pour poser un tube d'éclairage public, ainsi que 8 socles géolocalisables.

470 Eclairage public et attractif

470.3143 Modifications et améliorations de l'éclairage public

Budget CHF 0.— Crédit supplémentaire CHF 21'000.—

Afin d'améliorer le niveau d'éclairement sur le tronçon intermédiaire de l'avenue Gilamont, entre la croisée des Bosquets et l'arrêt de bus « Ancienne Corderie », il a été décidé la pose d'un éclairage public comprenant 10 consoles et 10 sources lumineuses.

Dans l'attente de la mise en œuvre d'un éclairage définitif, une installation provisoire a été mise en place afin de satisfaire le besoin d'un éclairage conforme et sécurisant sur ce tronçon.

Le montant du crédit supplémentaire comprend toute la mise en place des éclairages provisoires et définitifs.

810 Direction de la Culture

810.3170 Frais de réception et de manifestations

Budget CHF 28'000.— Crédit supplémentaire CHF 10'400.—

Le crédit supplémentaire en question a pour objet l'octroi d'un mandat pour l'élaboration, l'organisation et la coordination du Bar des associations lors de la Fête des Vignerons.

En effet, au vu de diverses absences au sein du service, l'organisation de ce lieu a dû être externalisée.

4. Rappel

Un préavis portant sur les crédits supplémentaires mentionnés ci-dessous a déjà été déposé et approuvé par le Conseil Communal lors de la séance du 16 mai 2019 (2019/P10). Par conséquent, ces éléments sont uniquement mentionnés à titre indicatif et ne font pas partie du montant total soumis dans le présent préavis.

- « Eclairage public des rues, places, parcs et passages à piétons » pour un montant de CHF 234’500.— (compte 470.3123)

- « Redevance à la Romande Energie pour l'entretien des foyers lumineux » pour un montant de CHF 307’000.— (compte 470.3143.01)

- « Modification et améliorations de l'éclairage public » pour un montant de CHF 20’000.— (compte 470.3143)

* * * *

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 25/2019, du 23 septembre 2019, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l’exercice 2019, 1ère série,

VU le rapport de la commission des finances chargée d’étudier cet objet, qui a été porté à l’ordre du jour,

d é c i d e

1. d’accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l’exercice 2019, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 201’900.—.

Au nom de la Municipalité

la Syndique le Secrétaire

Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : - M. Etienne Rivier, municipal-directeur des finances